



## besoin d information sur mon cdd

Par **jersey**, le **06/08/2012** à **17:40**

Je vous explique mon problème je suis depuis novembre dernier en contrat dans une boutique de prêt à porter multi marque j ai commencé mon emploi avec une période d essai d un mois à la suite de mon mois d essai j ai eu un avenant sur mon contrat cdd par contre aucune date de fin dedans de plus je suis censé être en remplacement congés maternité depuis novembre 2011 et cela n 'apparaît nul par dans mon contrat il est juste écrit que je suis sous contrat jusqu au retour de cette personne dans l entreprise est ce que mon contrat est sérieux? de plus il est écrit que j aurai droit au même avantages que les autres employés prime cp indemnités... mais je n ai rien alors que mon objectif de chiffre d affaire et toujours réalisé... Par dessus ça j ai un doute sur mes fiches de paie j ai peur de me faire rouler pouvez m aider merci

Par **P.M.**, le **06/08/2012** à **18:59**

Bonjour,

Il faudrait que vous indiquiez clairement sous quel type de contrat vous avez été embauché et si c'est un CDD pour quelle durée ou s'il était à terme imprécis, s'il comportait une durée minimale...

Il faudrait aussi que vous précisiez s'il comporte une partie variable du salaire et si vos objectifs ont été fixés par écrit...

Pour la vérification des feuilles de paie, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **jersey**, le **06/08/2012** à **19:22**

j ai signé un cdd mais je n ai pas de date de fin de contrat dedans c est juste écrit jusqu au retour de Mlle x dans l entreprise.Des bruits de couloirs me dise au 8 novembre mais je n ai rien d'écrit. Je ne sais pas quoi faire

Par **P.M.**, le **06/08/2012** à **19:30**

Vous ne répondez pas exactement à l'interrogation puisque dans votre exposé initial, vous

indiquez :

[citation]Je vous explique mon problème je suis depuis novembre dernier en contrat dans une boutique de prêt à porter multi marque j ai commencé mon emploi avec une période d essai d un mois à la suite de mon mois d essai j ai eu un avenant sur mon contrat cdd[/citation]

Donc si le contrat initial est un CDD, il ne peut pas avoir une période d'essai d'un mois s'il n'a pas une durée supérieure à 6 mois, par ailleurs, on ne sait pas ce qu'apporte l'avenant...

Vous ne dites pas non plus s'il y a une durée minimale même si c'est jusqu'au retour de la salariée absente...

Pour le salaire vous n'apportez aucun éclaircissement...

Il est donc impossible de vous répondre efficacement, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **jersey**, le **06/08/2012 à 19:38**

Je vais détailler vous allez peut être comprendre!!

Donc 1er contrat cdd à temps partiel pour 1 mois à la fin de ce contrat avenant au précédant qui indique que cet avenant à pour but de prolonger le 1er contrat les conditions restes inchangées. le contrat est prolongé jusqu au retour de Mlle X dans l entreprise.

je n ai donc aucune date.

De plus mon patron me paie tous les mois mes cp et précarité a t il le droit? est se que j aurai une prime de fin de contrat quand meme en novembre?

Par **P.M.**, le **06/08/2012 à 19:46**

Donc il ne s'agit pas d'une période d'essai mais d'un CDD à terme précis d'un mois prolongé ensuite par avenant, ce qui est déjà normalement illicite et sans période minimale avec un terme imprécis...

Vous avez plusieurs possibilités, soit conclure un accord de rupture du CDD avec l'employeur et un avenant fixant un terme précis soit demander la requalification du CDD en CDI soit même éventuellement prendre acte de rupture du CDD aux torts de l'employeur...

Si l'employeur vous a déjà versé les indemnités en cours de contrat, il ne vous les versera pas à la fin que vous ne pouvez pas fixer d'une manière certaine en novembre...

Par **jersey**, le **06/08/2012 à 19:48**

que dois je faire pour faire valoir mes droits?

et par rapport à mes fiche de paie comment les vérifier?

et comment réclamer mes primes?

Par **P.M.**, le **06/08/2012 à 19:52**

Je vous ai déjà conseillé de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'entreprise, d'une organisation syndicale ou même de l'Inspection du Travail...

Par **jersey**, le **06/08/2012** à **19:53**

ok merci cordialement